

Montrevault Communauté

ETUDE D'IDENTIFICATION ET DE DELIMITATION DE ZONES HUMIDES SUR LES SECTEURS STRATEGIQUES

NANTES

Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. : 02 40 94 92 40
Fax : 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr

RENNES (siège social)

Parc d'activités d'Apigné
1 rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél : 02 99 14 55 70
Fax : 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

Janvier 2015



Ouest am
Développement et aménagement des territoires

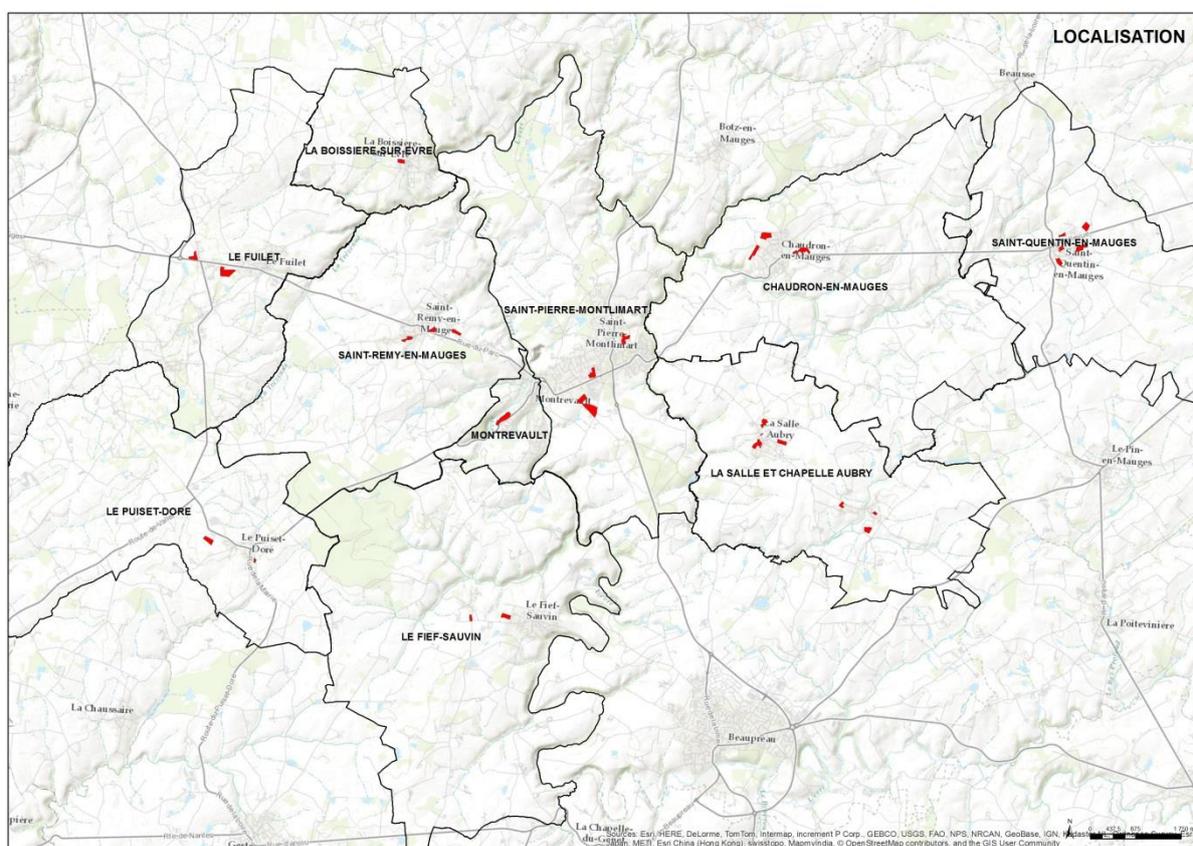
1.	OBJECTIF DE LA MISSION	2
2.	AIRE D'ETUDE.....	2
3.	PROTOCOLE D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES	3
3.1.	INVENTAIRE ET EXPERTISE DES ZONES HUMIDES	3
3.2.	PRINCIPES DE CARTOGRAPHIES.....	3
4.	RESULTATS DES ANALYSES.....	4
4.1.	LA BOISSIERE SUR EVRE.....	4
4.2.	CHAUDRON-EN-MAUGES	5
4.3.	LE FIEF-SAUVIN.....	9
4.4.	LE FUILET.....	11
4.5.	MONTREVAULT.....	15
4.6.	LE PUISET-DORE.....	17
4.7.	SAINT-PIERRE MONTLIMART.....	20
4.8.	SAINT-QUENTIN-EN-MAUGES	24
4.9.	SAINT-REMY EN MAUGES.....	29
4.10.	LA CHAPELLE-AUBRY	34
4.11.	LA SALLE AUBRY	38
5.	SUPERFICIES DES ZONES HUMIDES.....	43

1. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif est d'évaluer la présence de zones humides sur les secteurs stratégiques pour le futur PLUi : projets de délimitation des extensions urbaines (futurs zones AU y compris celles dont les autorisations LES sont anciennes) et sur des secteurs non aménagés dans l'enveloppe urbaine et à enjeu pour le futur PLUi, mais non prospectés dans le cadre des inventaires SAGE.

2. AIRE D'ETUDE

Les zones étudiées se répartissent sur l'ensemble du territoire intercommunal pour une superficie totale de l'ordre de 40 ha (+ou- 5 ha). Elles sont représentées en rouge sur la carte suivante.



3. PROTOCOLE D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

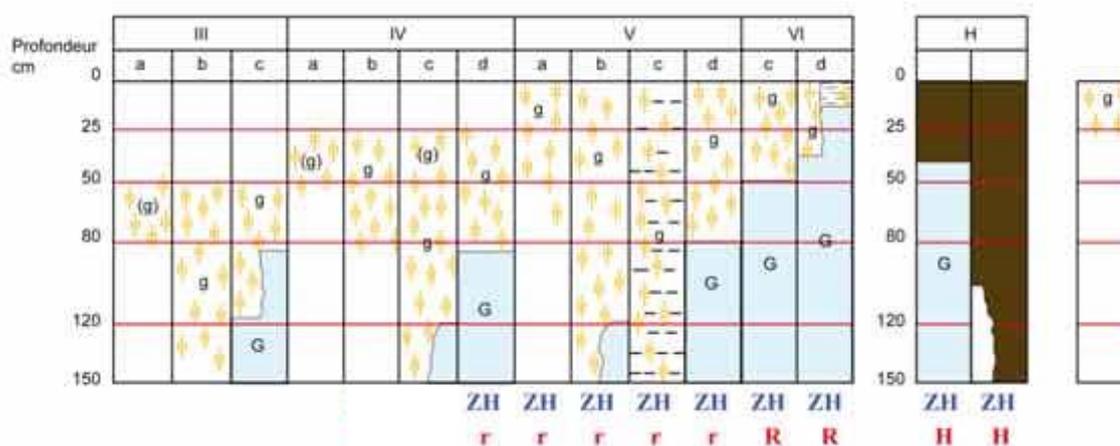
3.1. Inventaire et expertise des zones humides

La prospection sur le terrain a été effectuée en **janvier 2015**.

L'identification d'une **zone humide** en tant que telle s'est faite à partir des **critères pédologiques essentiellement et sur les critères floristiques observables** sur la base de l'**arrêté du 24 juin 2008** modifié par l'**arrêté du 1^{er} octobre 2009** mis en application par la **circulaire de janvier 2010**. Concernant les critères floristiques, lors des reconnaissances de terrain, la typologie de référence est celle du **code CORINE Biotopes**. Les **habitats** de zones humides sont décrits avec leurs **espèces** caractéristiques lorsque celles-ci étaient déterminables.

L'identification est effectuée en référence à la **liste des sols** déclinée dans l'**arrêté du 24 juin 2008** modifié par l'**arrêté du 1^{er} octobre 2009**.

Ci-dessous, les sols de type IVd à VIc, ainsi que les sols « H » sont considérés comme « humide ».



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon réductique (gley)
- H Histosols R Réductisols
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

3.2. Principes de cartographies

Lors des visites de terrain, un zonage le plus précis possible des habitats de zones humides est reporté sur les documents cartographiques de terrain. Si une zone humide correspond à la totalité d'une entité parcellaire sur le cadastre, c'est toute cette parcelle qui est désignée comme correspondant au type de zone humide identifié. Dans le cas contraire, des **redécoupages** ont lieu. En fonction de l'identification réalisée, la zone humide *stricto sensu* est isolée et décrite.

4. RESULTATS DES ANALYSES

4.1. La Boissière sur Evre

Une seule zone a été étudiée sur cette commune.

- **Zone 1 – ouest du bourg**

Notons la présence d'une petite mare artificielle (trou d'eau). Au sens de la réglementation, cette mare n'est pas une zone humide puisqu'elle ne présente pas de végétation aquatique, ni de bordure avec végétation hygrophile.

Le trou d'eau est donc classé « 22.1. Eaux douces » - zone non humide. Cependant, s'il est envisagé de combler ce trou d'eau pour les besoins d'un aménagement, il est nécessaire de s'assurer au préalable de l'absence d'amphibiens dont la plupart sont protégés.

Les sondages pédologiques effectués sur le reste de la zone ne montrent pas de traces d'hydromorphie suffisantes pour caractériser des zones humides au sens de la réglementation actuelle.

La zone est composée essentiellement de potagers, d'une prairie mésophile pâturée par les ovins et d'un bosquet avec un bâtiment servant au stockage de ruches.

Il n'existe aucune zone humide sur ce site.



Mare non humide au sens de la Loi



Prairie mésophile pâturée



4.2. Chaudron-en-Mauges

3 zones ont été étudiées sur la commune.

- **Zone 1 – ouest du bourg**

La zone est composée d'une « prairie sèche améliorée ». Il s'agit d'une prairie semée ne présentant pas suffisamment de traces d'hydromorphie pour être classée en zone humide.

Les premières traces d'hydromorphie apparaissent à partir de 35 cm de profondeur dans les zones les plus basses : rédoxisol relativement peu marqué. Les traces se prolongent alors et s'accroissent en profondeur. **Il s'agit donc d'un sol de type IVc – non humide**. Dans les parties hautes et moyennes, on ne trouve pas de véritable trace d'hydromorphie avant 60 à 80 cm de profondeur.

Il n'existe aucune zone humide sur ce site.



Prairie sèche améliorée



Horizon brun non hydromorphe



- **Zone 2 – nord-ouest du bourg**

La partie en prairie pâturée est très hydromorphe dans la partie haute (partie nord) et moins hydromorphe dans la partie basse.

Cette différence d'hydromorphie est liée à la pente du terrain. Sur la partie plane au nord, l'eau stagne plus longtemps que sur la pente, ce qui accentue l'hydromorphie en surface.

Dans la partie haute, les traces d'hydromorphie apparaissent vers 15 cm et s'accroissent en profondeur. **Il s'agit donc d'un sol de type Vb – humide.** Dans les parties basses, ces mêmes traces n'apparaissent qu'à partir de 35 cm. Du point de vue réglementaire, la partie basse de la prairie n'est donc pas une zone humide. Toutefois, s'agissant d'une seule entité, nous considérons que la parcelle est une zone hydromorphe non adaptée pour d'éventuels aménagements puisque le fonctionnement hydraulique du haut de la parcelle est dépendant du fonctionnement hydraulique du bas de parcelle.

Le reste de la zone est composée d'un parking bitumé, d'un jardin (composé d'une prairie mésophile donc non humide) et d'une butte récemment aménagée et plantée de quelques feuillus. Cette butte est classée en prairie mésophile – non humide.



Prairie humide eutrophe



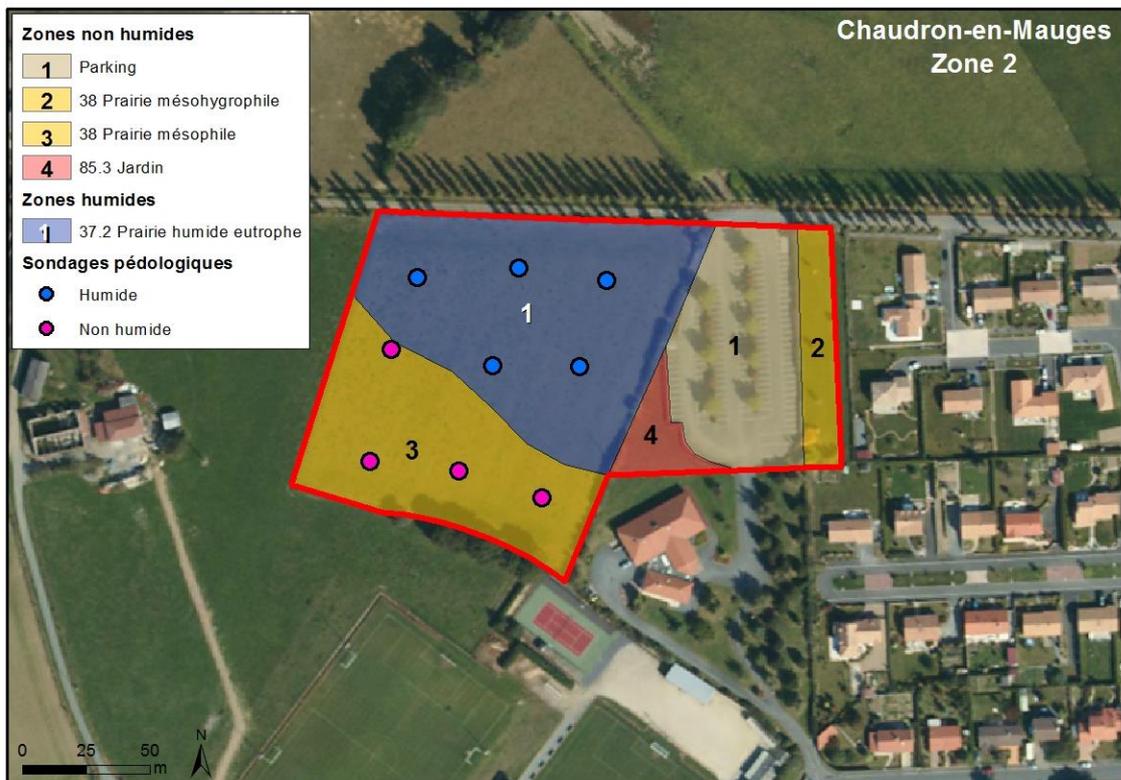
Prairie humide eutrophe



Sol hydromorphe à partir de 15 cm de profondeur



Butte récemment aménagée – prairie mésophile



- **Zone 3 – est du bourg**

Les sondages pédologiques réalisés sur ce secteur ont montré l'absence de zones humides au sens de la réglementation actuelle.

Les traces d'hydromorphie sont absentes ou quasi absente (elles apparaissent parfois à partir de 80-90 cm). Elles ne sont jamais suffisantes pour caractériser une zone humide.

La zone est composée de prairies sèches améliorées, de cultures, d'un bosquet de feuillus, d'une prairie mésophile et d'un verger sur prairie mésophile.

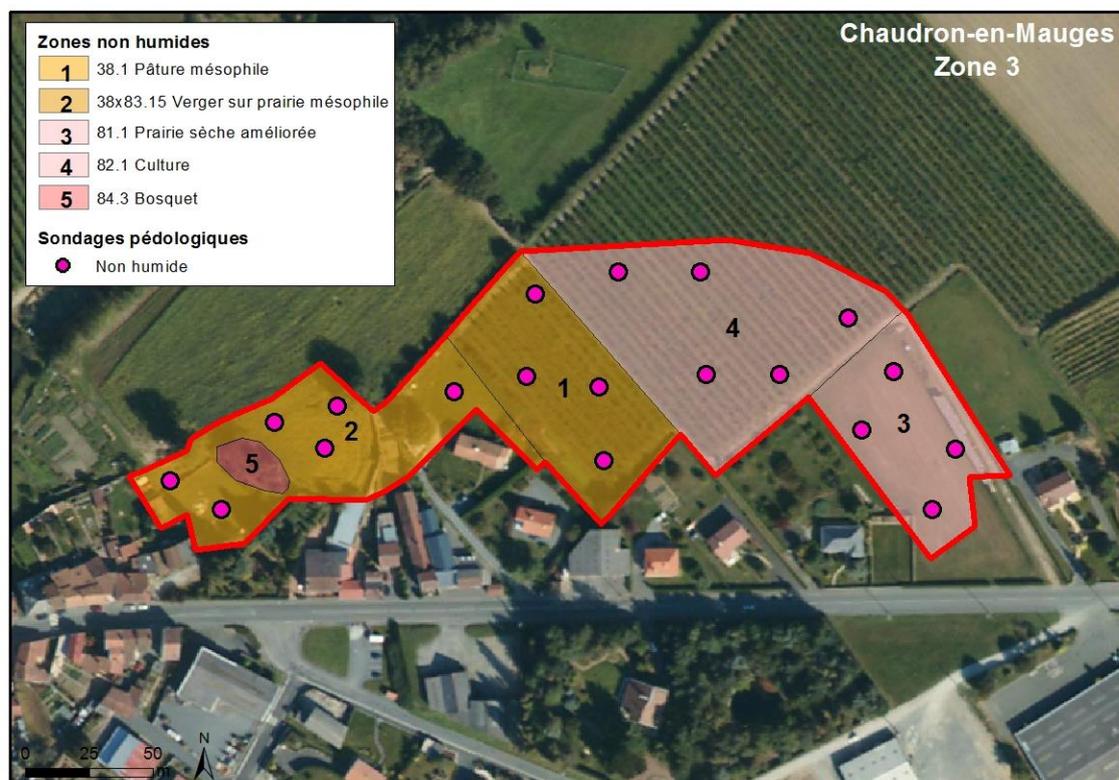
Il n'existe aucune zone humide sur ce site.



Culture non humide



Bosquet non humide



4.3. Le Fief-Sauvin

2 zones ont été étudiées sur cette commune.

- **Zone 1 – ouest du bourg**

Il s'agit d'une culture, d'un verger et d'un potager. Le sol est composé essentiellement de limons de plateaux. Ces limons ne sont hydromorphes qu'à partir de 35 cm de profondeur. Les traces d'hydromorphie se prolongent en profondeur.

Au regard de la réglementation actuelle, ces sols sont de type IVc – non humides. Il en est de même au niveau du verger et du potager.



Culture



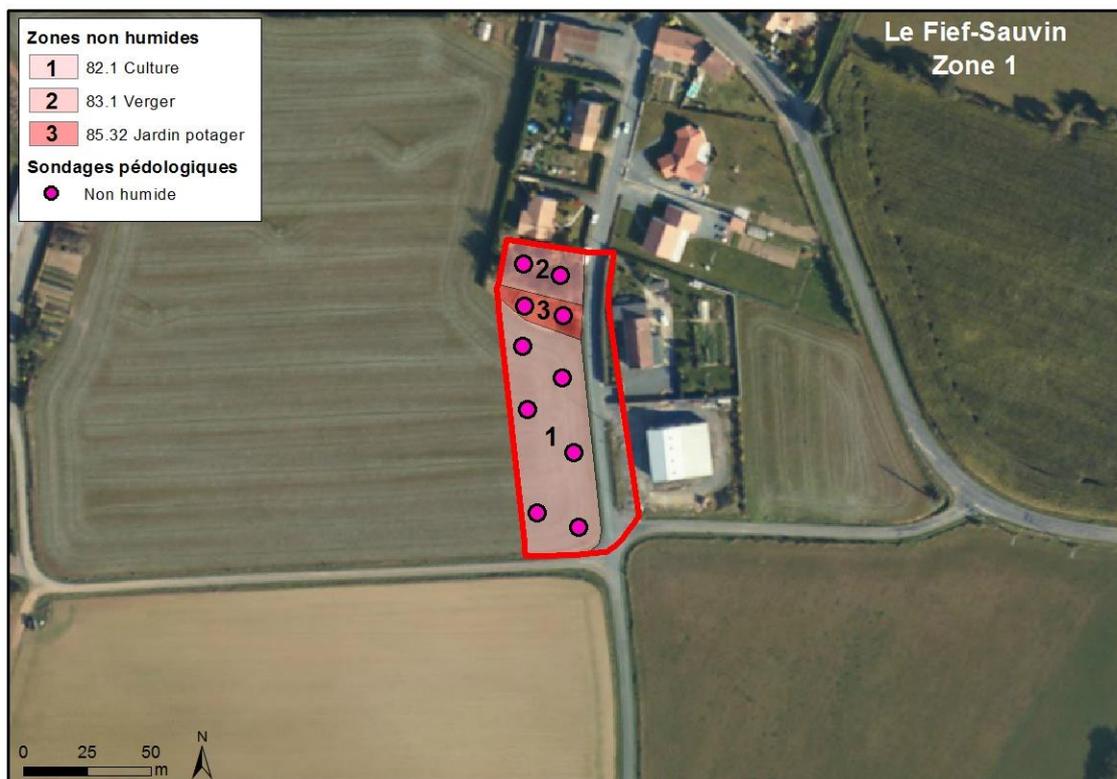
Sol brun limoneux



Rédoxisol à partir de 35 voire 40 cm



Potager et verger



- **Zone 2 – ouest du bourg**

Il s'agit d'une plantation et d'une ancienne plantation de feuillus (actuellement défrichée). Les sols ne présentent pas de traces d'hydromorphie entre 0 et 80 cm de profondeur. Ils sont caillouteux dans les 50 premiers centimètres et ont été récemment labourés en surface. Au centre de la zone, un talus récent délimite la partie haute de la partie basse.

Il n'existe aucune zone humide sur ce site.



Plantation de feuillus



Ancienne plantation de feuillus récemment labourée



4.4. Le Fuiet

2 zones ont été étudiées sur cette commune.

- **Zone 1 – ouest du bourg**

La zone est complexe et composée de zones humides et de zones non humides imbriquées.

Globalement, **les zones humides se concentrent dans la partie basse et au nord du site**. Tous les sols hydromorphes correspondent à des rédoxisols.

Les milieux suivants sont présents sur le site :

- ✓ une culture,
- ✓ deux prairies améliorées,
- ✓ une prairie humide eutrophe,
- ✓ une prairie mésophile.

On note également la présence d'un écoulement qui ne figure pas sur la cartographie IGN mais qui correspond pourtant probablement à un cours d'eau (présence de berges, d'un fond différencié, potentialité forte de présence d'organismes aquatiques).

Au niveau de la **culture humide**, les traces d'hydromorphie apparaissent à partir de 5 cm et s'accroissent en profondeur. Au niveau de la **prairie humide eutrophe**, les traces apparaissent entre 5 et 20 cm et entre 5 et 15 cm au niveau de la **prairie humide améliorée**.

Au niveau de la **prairie humide eutrophe**, on relève la présence de Jonc diffus (*Juncus effusus*), de l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) et de la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), trois espèces caractéristiques des zones humides.

Une partie du site ne présente pas de zones humides au sens de la réglementation actuelle (apparition d'un rédoxisol après 25 cm de profondeur).



Écoulement au premier plan et prairie humide améliorée



Écoulement et prairie humide améliorée à gauche



Sol hydromorphe – rédoxisol bien marqué de la prairie humide eutrophe



Culture sur zone humide présentant un drainage de surface en bordure de l'écoulement



- **Zone 2 – ouest du bourg**

La zone est composée d'une culture à l'ouest et d'une prairie améliorée à l'est.

Au niveau de la culture, on recense **une zone humide de faible superficie qui longe un écoulement hivernal provenant de la partie ouest et se dirigeant vers le centre de la zone puis vers le sud en longeant la prairie améliorée.**

Au niveau de la culture humide, un rédoxisol apparaît à partir de 40 cm de profondeur mais on observe un réductisol en profondeur entre 60 et 90 cm. Ce secteur est donc classé en zone Vb – zone humide.

Le reste de la culture ne présente pas de réductisol et ne peut donc pas être classé en zone humide.

Concernant la partie Est, un rédoxisol apparaît entre 5 et 20 cm de profondeur en fonction du niveau topographique. Ce rédoxisol se prolonge et s'accroît en profondeur. **Cette zone est donc considérée comme humide (sols de type Vb).** Seules les parties les plus hautes de la parcelle ne présentent pas de traces d'hydromorphie avant 25 voire 35 cm de profondeur.

On note également la présence **d'une mare bordée d'aulnes au sud du site.**

Nous pensons que la partie Est du site doit être préservée dans son intégralité (prairie humide améliorée, mare et prairie sèche améliorée). De plus, la zone de l'écoulement hivernale et ses bordures (zone considérée comme culture humide) doivent également être conservées pour maintenir le fonctionnement hydraulique de la zone.



Culture



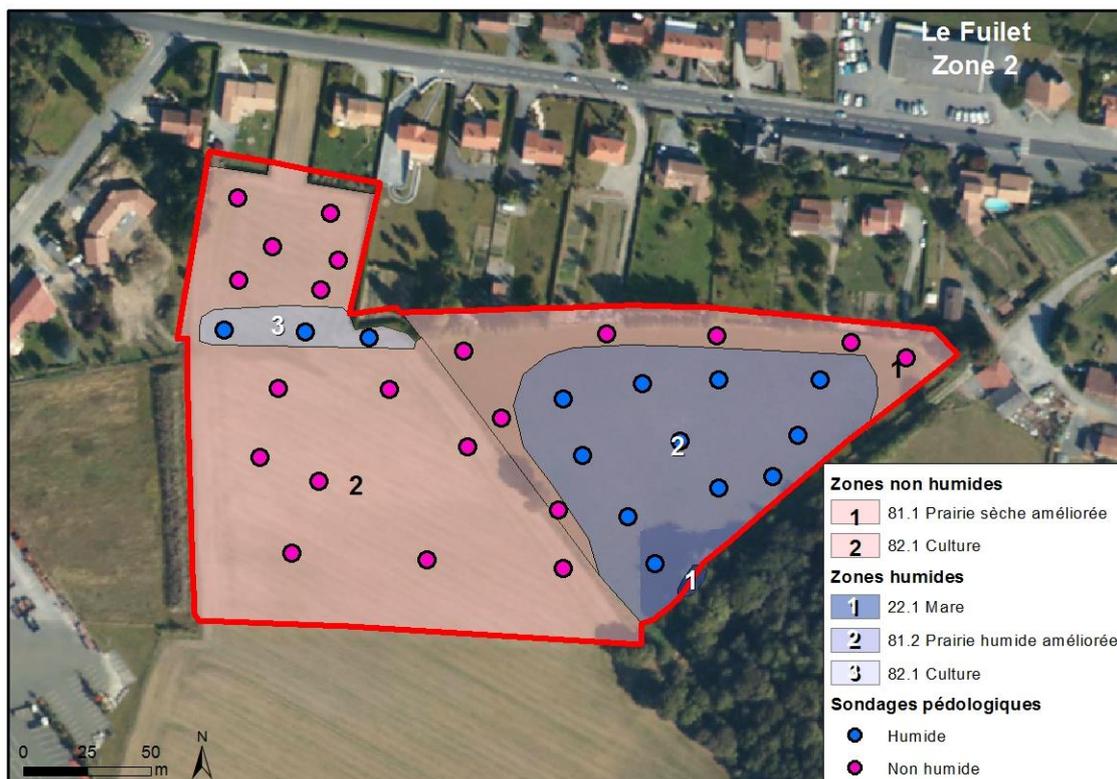
Prairie humide améliorée



Réductisol apparaissant à partir de 60 cm au niveau de l'écoulement hivernal – vers la pointe de la tarière



Rédoxisol de la prairie humide améliorée



4.5. Montrevault

1 seule zone a été étudiée sur cette commune.

- **Zone 1 – sud-ouest du bourg**

La zone correspond essentiellement à un coteau de la rivière Evre.

La majorité de la zone correspond à une pâture mésophile. **Toutefois, la partie basse au sud est une prairie humide eutrophe.** De plus, **une source, deux abreuvoirs et une petite zone humide** ont été recensées également dans la partie sud.

La partie nord, en haut de coteau, est composée de jardins non humides et d'une maison.

La pâture mésophile se développe sur un sol brun typique des coteaux. Le sol est assez profond et relativement peu caillouteux entre 0 et 60 cm de profondeur.

Au niveau de l'abreuvoir situé le plus au sud, l'écoulement régulier des eaux a créé une zone humide où une végétation hygrophile se développe (*Ranunculus repens*) et où l'on trouve des traces d'hydromorphie dès la surface.

La partie basse du site fait partie des zones humides et inondables de la vallée de l'Evre. Ces prairies sont patrimoniales (fonctionnement hydraulique de la vallée, espèces protégées de la flore et de la faune – cf. Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II « Vallée de l'Evre »). Un bourrelet probablement artificiel permet aux engins d'accéder à ces prairies humides depuis le coteau. Ce bourrelet correspond actuellement à une prairie mésophile puisque le rédoxisol n'apparaît pas avant 60 à 80 cm de profondeur.



Coteaux pâturés non humides



Prairie humide en bas de pente



Abreuvoir et zone humide en aval



Source (résurgence en haut de coteau)



4.6. Le Puiset-Doré

2 zones ont été étudiées sur cette commune.

- **Zone 1 – ouest du bourg**

Il s'agit d'une culture non humide. Les traces d'hydromorphie (rédoxisol apparaissant entre 35 et 60 cm de profondeur) se développent sur des limons de plateaux. Ces traces apparaissent trop profondément pour qualifier la culture en zone humide.

Il n'existe aucune zone humide sur ce site.



Culture non humide



Sol non hydromorphe (essentiellement limons de plateaux)



- **Zone 2 – sud du bourg**

La zone est composée d'un **étang**, d'une **aulnaie**, d'une plantation de feuillus et de jardins. Un ruisseau traverse ces habitats naturels et semi-naturels.

L'étang et l'aulnaie sont des zones humides. L'aulnaie est composée d'Aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*), espèce caractéristique des zones humides. Cet habitat est relativement rare et souvent morcelé. L'aulnaie s'étend de part et d'autre du ruisseau.

En rive droite du ruisseau, une plantation de feuillus a été effectuée en bordure de l'aulnaie. Cette partie de la zone est surélevée par rapport au ruisseau et ne présente donc pas de traces d'hydromorphies suffisantes pour caractériser une zone humide. Il en est de même pour les jardins au-dessus de ces zones boisées.

Précisons que la rive gauche, en amont et en bordure de l'aulnaie a fait l'objet d'un remblai particulièrement important qui modifie le fonctionnement hydraulique de la zone (modification du lit majeur).



Aulnaie



Remblai en bordure de l'aulnaie



Aulnaie de part et d'autre du ruisseau et plantation de feuillus surélevée en arrière-plan



Remblai attenant à l'aulnaie en rive gauche



4.7. Saint-Pierre Montlimart

4 sites ont été étudiés sur cette commune.

- **Zone 1 – sud du bourg**

Il s'agit d'une culture dont le sol n'est pas hydromorphe au sens de la réglementation actuelle. Aucune trace d'hydromorphie n'a été détectée dans les 80 premiers centimètres de ce sol brun.

Il n'existe aucune zone humide sur ce site.



Culture non humide



Sol brun non hydromorphe



- **Zone 2 – sud du bourg**

Il s'agit d'un ensemble de prairies modifiées accueillant un bassin de rétention. **La partie basse de ce bassin de rétention est actuellement une zone humide.** La flore est caractéristique : Renoncules rampantes (*Ranunculus repens*), Agrostides stolonifères (*Agrostis stolonifera*) et Joncs diffus (*Juncus effusus*) sont dominants. Notons que le caractère hydromorphe du bassin de rétention peut évoluer assez rapidement en fonction de la gestion des eaux pluviales du secteur.

Les sondages pédologiques ont montré, dans la partie basse du bassin de rétention, un rédoxisol peu marqué mais présentant suffisamment de traces pour être considéré comme « hydromorphe » au sens de la réglementation actuelle. Le rédoxisol se prolonge en profondeur.

Le reste de la zone est composé de milieux non hydromorphes et modifiés récemment (présence d'une digue pour le bassin de rétention et d'une prairie améliorée).

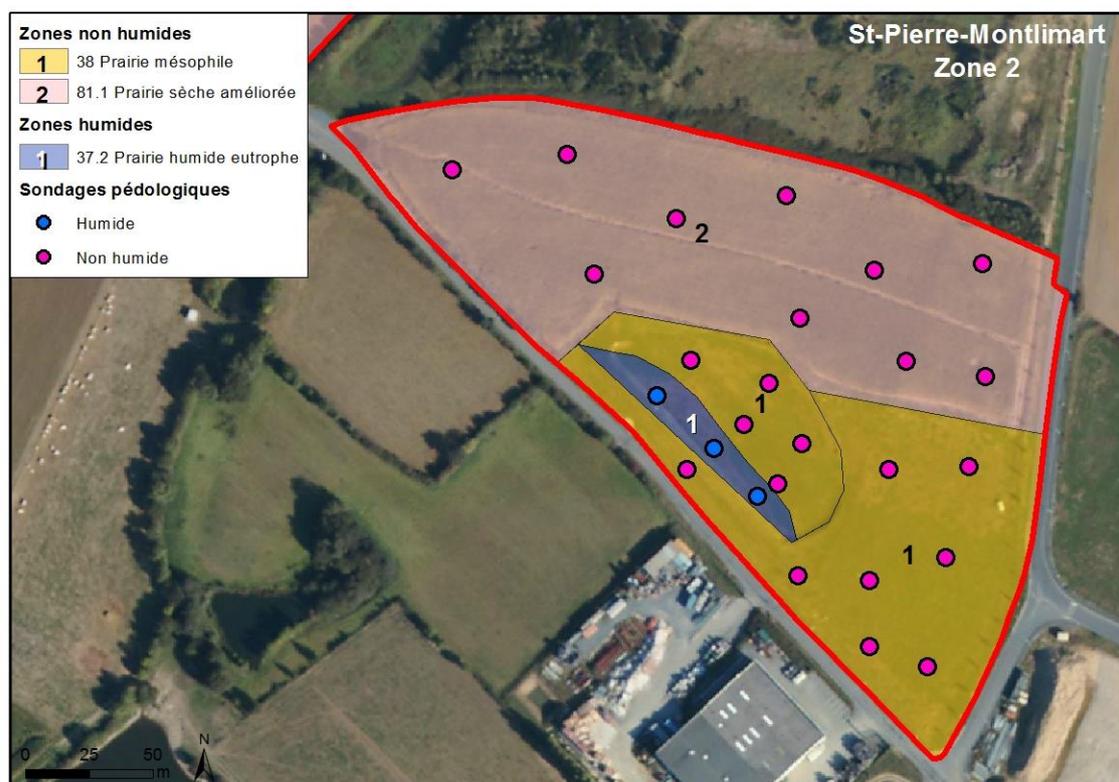
La prairie mésophile présente une bonne diversité floristique dans un tel contexte (rappelons que les inventaires réalisés en janvier ne sont absolument pas exhaustifs pour ce qui concerne la flore) : *Agrostis capillaris*, *Dactylis glomerata*, *Leucanthemum vulgare*, *Plantago lanceolata*, *Rumex obtusifolius*, *Rumex acetosa*, *Trifolium repens*, *Trifolium pratense*, *Vicia* sp..



Prairie sèche améliorée



Bassin de rétention dont une petite partie est humide



- **Zone 3 – centre du bourg**

La zone correspond à un grand jardin arboré avec une **mare, un étang et un écoulement en partie busé reliant ces deux entités.**

La mare, l'étang et une partie de l'écoulement peuvent être considérés comme des zones humides au regard de la végétation qui s'y développe (Massettes à large feuilles et végétation enracinée flottante notamment pour les pièces d'eau). L'écoulement présente une végétation hygrophile composée de joncs notamment.

Le reste de la zone ne présente aucune trace d'hydromorphie. Les sondages pédologiques montrent des sols « sains » depuis la surface jusqu'à au moins 60 à 80 cm de profondeur.



Mare avec Massettes à larges feuilles



Etang avec végétation hygrophile



● **Zone 4 – est du bourg**

Il s'agit d'une plantation de feuillus et d'une plantation de conifères dont la strate herbacée est composée d'espèces non hygrophile, même dans la partie basse du terrain (*Dactylis glomerata*, *Ranunculus ficaria*...).

Aucun sondage pédologique n'a permis de détecter de sol hydromorphe. Les traces d'hydromorphie n'apparaissent pas avant 60 cm de profondeur et elles sont toujours peu marquées.

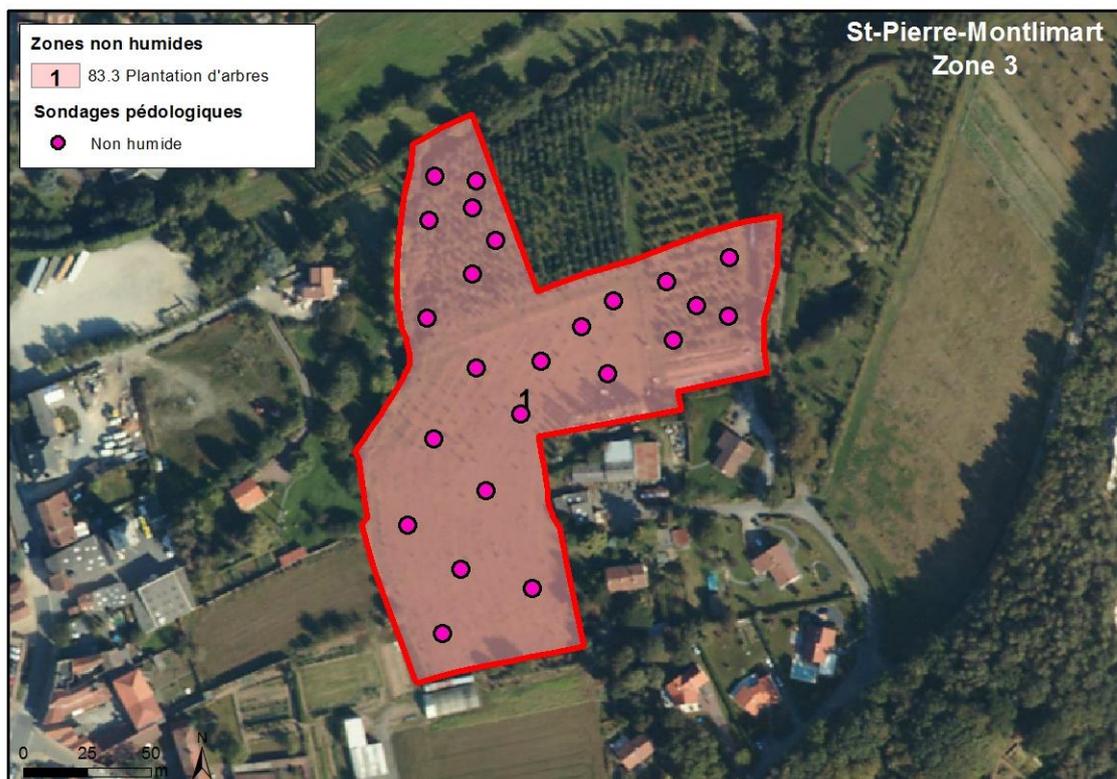
Il n'existe aucune zone humide sur ce site.



Plantation de feuillus



Sol non hydromorphe dans la partie la plus basse du site



4.8. Saint-Quentin-en-Mauges

- **Zone 1 – rue de la Turretterie**

La zone est composée majoritairement de prairies mésophiles et d'une **prairie humide eutrophe en bas de parcelle**.

Au niveau de la prairie humide eutrophe, la Renoncule rampante est bien présente mais non dominante. Néanmoins, les sondages pédologiques montrent la présence d'un rédoxisol qui débute

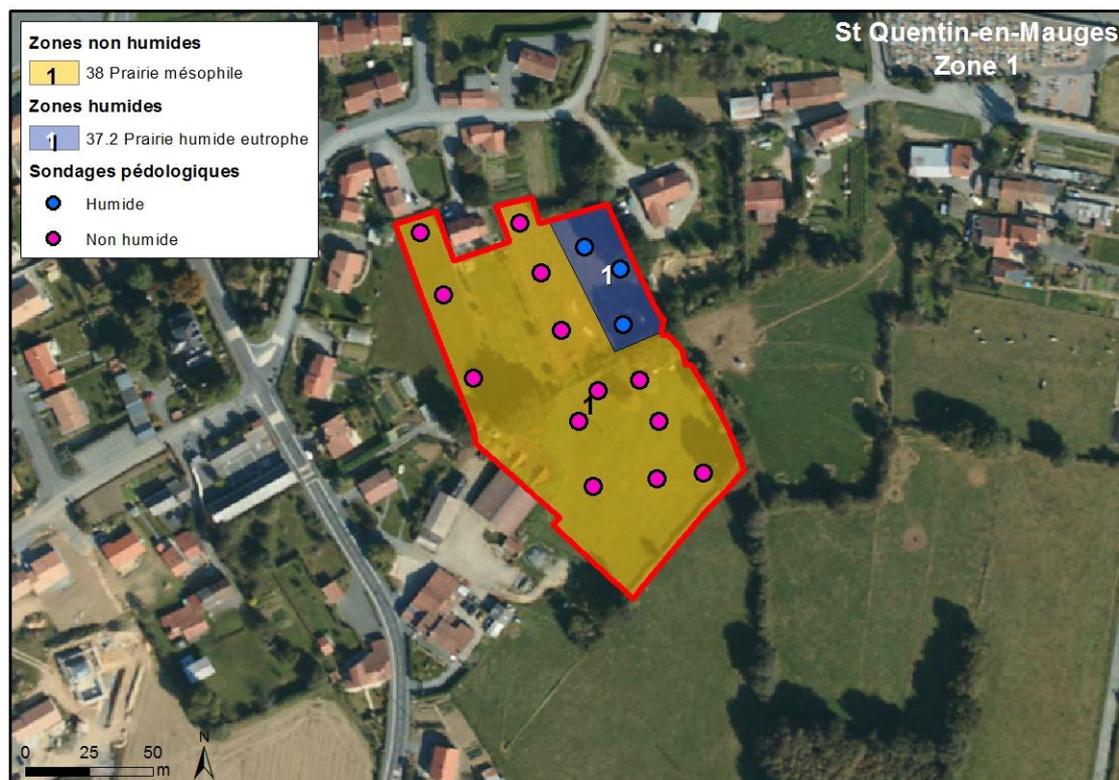
entre 10 et 20 cm, qui se prolongent et s'accroissent en profondeur. Il s'agit donc d'un sol de type Vb – humide.



Prairie humide eutrophe au premier plan



Prairie mésophile



- **Zone 2 – nord de la rue Saint-Louis**

La zone est composée d'une grande prairie mésophile et d'un potager. Aucun sondage pédologique n'a permis de détecter de zones humides.

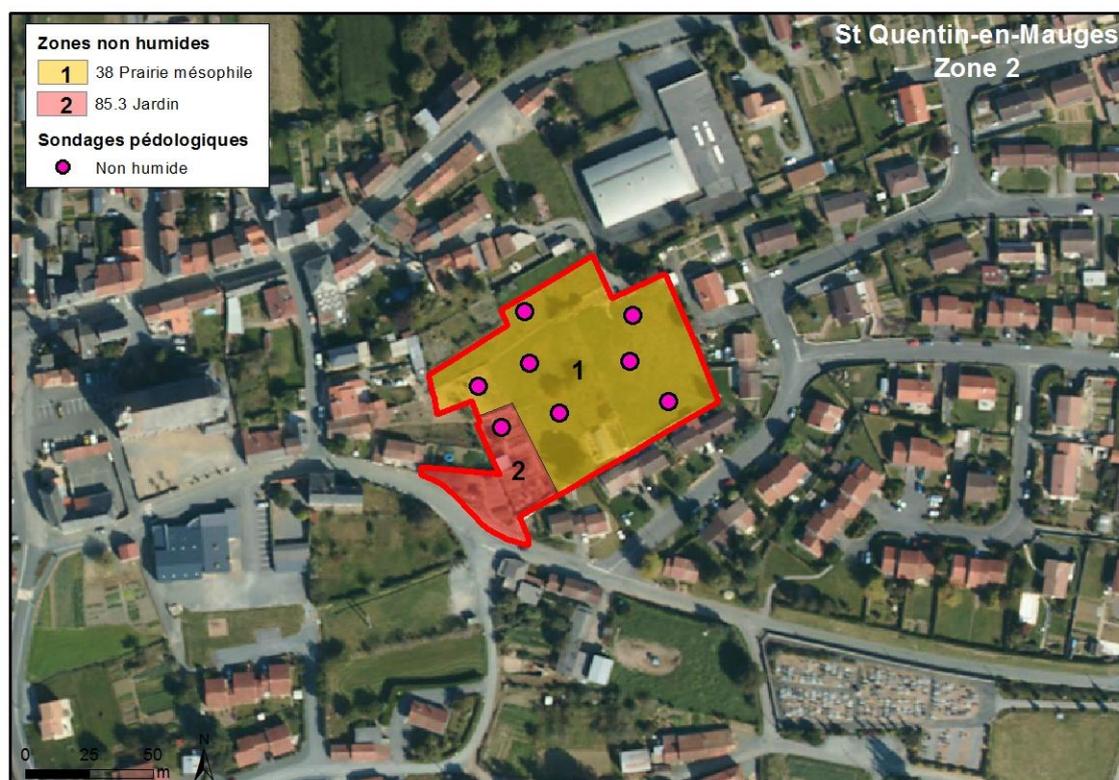
Il n'existe aucune zone humide sur ce site.



Prairie mésophile



Idem



- **Zone 3 – rue de la Fontaine**

La partie basse de cette parcelle est une zone humide (prairie humide eutrophe). Dans la partie basse, les traces d'hydromorphie apparaissent entre 10 et 40 cm de profondeur (rédoxisol). De plus, un réductisol dégradé est parfois présent entre 50 et 90 cm de profondeur.

Il existe donc deux classements de sols hydromorphes sur la parcelle : les zones basses sont classées en Vb, les zones intermédiaires sont classées en IVd.

La végétation observable en janvier ne permet pas d'apporter plus d'information sur le caractère hydromorphe de la zone. Notons toutefois que la zone est bordée d'un cours d'eau et que la préservation de la zone basse de la parcelle (*a minima*) est nécessaire pour préserver le fonctionnement hydraulique global du cours d'eau.



Prairie mésophile dans la partie haute et prairie humide dans la partie basse



Rédoxisol en surface dans les parties les plus hydromorphes



- **Zone 4 – rue des métiers**

La zone est composée de deux prairies sèches améliorées. Les sondages pédologiques montrent la présence de limons de plateau hydromorphes à partir de 35 cm de profondeur. Le rédoxisol se prolonge en profondeur et les traces d'hydromorphie s'accroissent. Cependant, la profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie impose le **classement en IVc de ces sols – non humide**.

Précisons que le labour a tendance à faire disparaître les traces d'hydromorphie en surface (généralement entre 0 et 30 cm de profondeur).

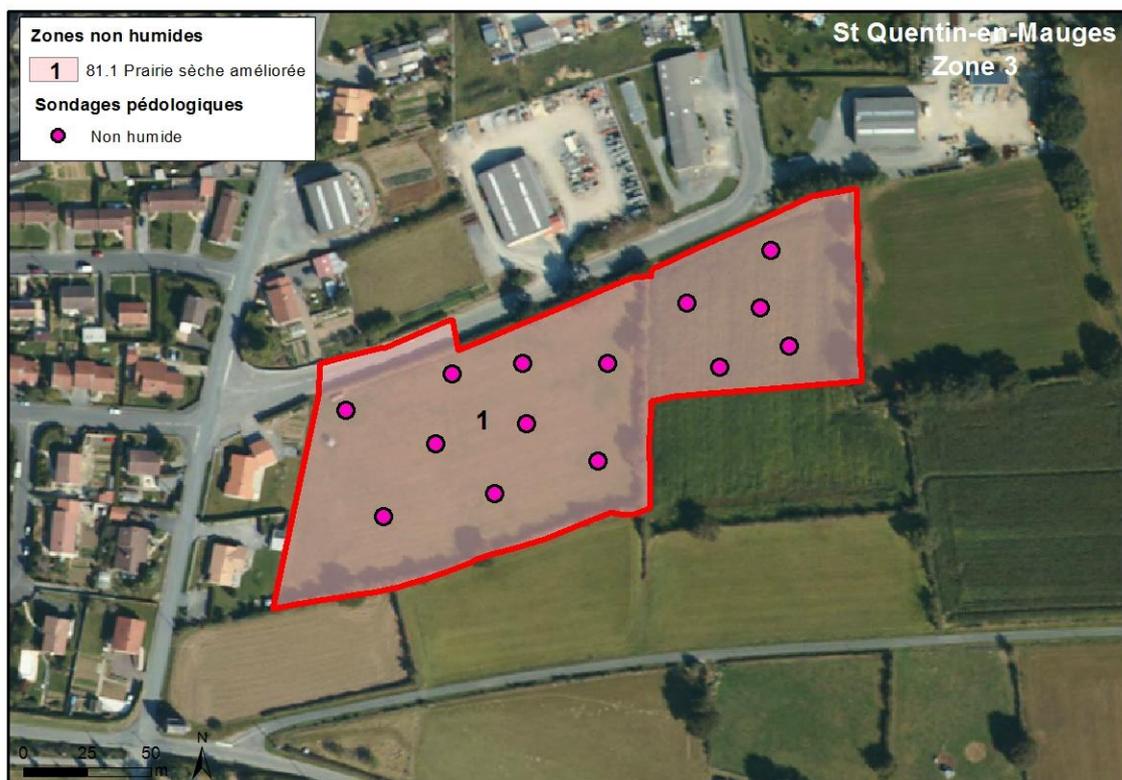
Ainsi, nous concluons que, du point de vue règlementaire, la zone est « non humide » mais que la zone est tout de même relativement hydromorphe.



Prairie sèche améliorée



Rédoxisol marqué en profondeur



- **Zone 5 – est du Fontenil**

La zone est composée d'une prairie sèche améliorée, d'une culture et d'une prairie mésophile.

Aucun de ces milieux n'est hydromorphe. Les sondages pédologiques ont montré la présence de sols bruns sans trace d'hydromorphie depuis la surface jusqu'à plus de 60 cm de profondeur.

Il n'existe aucune zone humide sur ce site.



Prairie mésophile



Culture



4.9. Saint-Remy en Mauges

- **Zone 1 – ouest du bourg**

La zone est composée d'une **prairie humide eutrophe**, de prairies mésophiles dans les parties hautes, d'un bosquet de feuillus, d'un cours d'eau et d'une source (attenante au périmètre d'étude).

La végétation hydromorphe est dominante au niveau de la prairie humide (Renoncule rampante, Jonc diffus et Agrostide stolonifère) et les traces d'hydromorphies apparaissent quasiment dès la surface (et à partir de 10 à 20 cm dans les parties moins hydromorphes). Le sol présente un rédoxisol bien marqué typique d'un sol de type Vb – humide.

Les prairies mésophiles présentent des traces d'hydromorphie en profondeur, sauf dans les parties les plus hautes du site où l'on n'observe pas de traces d'hydromorphie entre 0 et 80 cm de profondeur.

Précisons que le cours d'eau est particulièrement dégradé. Il a été surcreusé, rectifié puis aménagé pour retenir l'eau (présence de batardeaux actuellement).

On note également la présence d'une source avec développement de lentilles d'eau (*Lemna minor* notamment). Cette source est en dehors de la zone d'étude.

La rive gauche du cours d'eau est donc essentiellement une prairie humide alors que la rive droite, plus haute par rapport au cours d'eau ne présente qu'une petite zone humide.



Prairie mésophile dans la partie haute et humide dans la partie basse



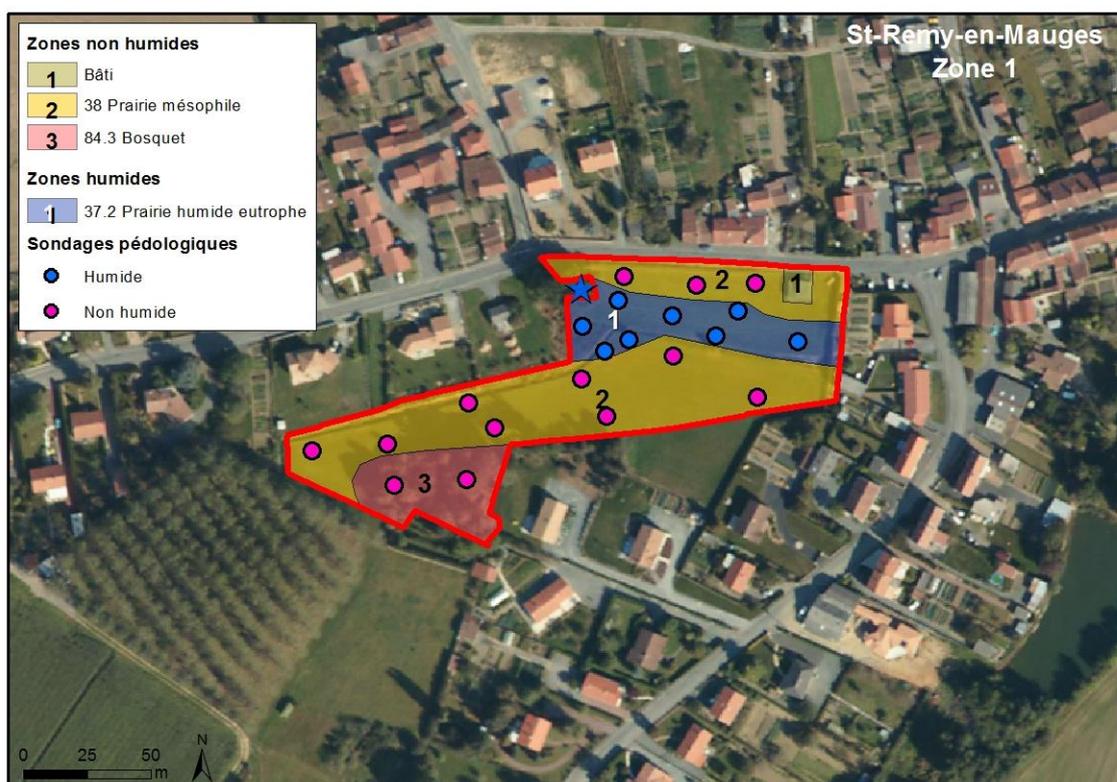
Rédoxisol très marqué dès la surface au niveau de la prairie humide eutrophe



Cours d'eau rectifié et surcreusé avec obstacles à l'écoulement



Rédoxisol en rive droite du cours d'eau, en surface



- **Zone 2 – centre du bourg**

La zone ne présente pas de zone humide au sens strict. Toutefois, on note la présence d'un cours d'eau dont les berges peuvent être considérées comme « humides » au sens de la réglementation actuelle. Précisons qu'au-delà de 1 m de la berge, les sols ne sont pas hydromorphes et la végétation n'est pas hygrophile.

La zone est composée également d'une prairie mésophile à l'emplacement d'une ancienne carrière, de bosquets, d'un parking et d'une zone boisée en surplomb de l'ancienne carrière.

Aucun sondage pédologique n'a permis de détecter de zone humide (absence de traces d'hydromorphie entre 0 et 80 cm). La plupart du temps, les sondages n'ont été effectués que jusque 30 à 40 cm de profondeur en raison de la présence de la roche-mère à faible profondeur.

Il n'existe aucune zone humide sur ce site.



Prairie mésophile (ancienne carrière)



Cours d'eau et prairie mésophile en bordure



Boisement de feuillus (chênes) en pente



Bosquet de bouleaux



- **Zone 3 – est du bourg**

La zone est composée uniquement d'une prairie mésophile dont la majorité est pâturée. Les sondages pédologiques n'ont montré aucune trace d'hydromorphie, même au niveau d'un drain de surface qui sert à évacuer les eaux en période hivernale.

Il n'existe aucune zone humide sur ce site.



Pâture mésophile



Sol brun non hydromorphe



4.10. La Chapelle-Aubry

- **Zone 1 – ouest du bourg**

La zone est entièrement constituée d'une pâture mésophile. Les sondages pédologiques n'ont montré aucune trace d'hydromorphie entre 0 et 80 cm du sol. On note la présence d'altération de la roche-mère à ne pas confondre avec des traces d'hydromorphie (cf. photo suivante). Les marques rouges et orangées ne sont pas liées à un excès d'eau mais à un excès de fer.

Il n'existe aucune zone humide sur ce site.



Pâturage mésophile



Sol brun non hydromorphe en surface



Altération de la roche-mère. Sol non humide.



- **Zone 2 – sud du bourg**

Il s'agit également d'une pâture mésophile. Le sol est naturellement drainé (pas de stagnation d'eau, sol avec une bonne proportion de sable) et non hydromorphe.

Il n'existe aucune zone humide sur ce site.



Prairie mésophile



Sol brun non hydromorphe



- **Zone 3 – centre bourg**

La zone est composée d'une pâture mésophile. Les sondages pédologiques ne présentent pas de traces d'hydromorphie entre 0 et 60 cm de profondeur.

Il n'existe aucune zone humide sur ce site.



Pâturage mésophile



Pâturage mésophile



4.11. La Salle Aubry

- **Zone 1 – ouest bourg**

La zone est composée **d'une grande prairie humide eutrophe**, de pâtures mésophiles et de jardins potagers.

La zone humide a été déterminée par l'analyse des sondages pédologiques mais l'analyse floristique était concordante. La Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) étaient assez abondantes sur cette zone. Au niveau de la prairie humide eutrophe, on trouve des horizons rédoxiques à partir de 10 cm de profondeur.



Prairie humide eutrophe



Rédoxisol en surface



- **Zone 2 – centre bourg**

La zone est composée d'un bâtiment, d'une prairie mésophile et de dépôts de matériels. Les sondages pédologiques n'ont pas permis de recenser de zone humide. Aucune trace d'hydromorphie n'a été observée sur ce secteur entre 0 et 60 cm de profondeur. Certains sondages n'ont pu être effectués entièrement en raison d'un sol fortement caillouteux (des remblais ont probablement été effectués dans ce secteur).

Il n'existe aucune zone humide sur ce site.



Bâti et prairie mésophile



Autre vue



- **Zone 3 – nord bourg**

La zone est composée d'une grande pâture mésophile. Une partie de la zone ne fait actuellement plus l'objet de pâturage.

La partie sud de l'aire d'étude est légèrement hydromorphe. On trouve quelques traces d'hydromorphie en surface mais ces traces ne se prolongent pas en profondeur. Cette zone ne peut donc pas être considérée comme « humide » au sens de la réglementation actuelle.

Sur le reste de la zone, on ne trouve pas de trace d'hydromorphie suffisantes pour caractériser un horizon rédoxique.

Il n'existe aucune zone humide sur ce site.



Pâturage mésophile



Sol non hydromorphe



- **Zone 4 – est bourg**

Il s'agit d'une prairie sèche améliorée. Aucune trace d'hydromorphie n'a été détectée entre 0 et 60 cm de profondeur. Notons la présence d'altérations de roche à partir de 30-40 cm de profondeur, de couleur orangée à rougeâtre qu'il ne faut pas confondre avec des traces d'hydromorphie.

Il n'existe aucune zone humide sur ce site.



Prairie sèche améliorée



Sol brun non hydromorphe



5. SUPERFICIES DES ZONES HUMIDES

Le tableau suivant précise, pour chaque site, les superficies des zones humides recensées. Les superficies ont été mesurées à l'intérieur des périmètres d'étude, même lorsque la cartographie montre les milieux attenants aux zones étudiées.

COMMUNE	N° DE ZONE	SURFACE EN m ²	TYPLOGIE	CODE CORINE
Chaudron-en-Mauges	2	9 386	Prairie humide eutrophe	37.2
Le Fuilet	1	2 803	Prairie humide eutrophe	37.2
Le Fuilet	1	5 102	Prairie humide améliorée	81.2
Le Fuilet	1	1 534	Culture	82.1
Le Fuilet	2	89	Mare	22.1
Le Fuilet	2	9 648	Prairie humide améliorée	81.2
Le Fuilet	2	1 092	Culture	82.1
Montrevault	1	2 072	Prairie humide eutrophe	37.2
Montrevault	1	112	Prairie humide eutrophe	37.2
Le Puiset-Dore	2	370	Etang	22.1
Le Puiset-Dore	2	1 130	Aulnaie	41.C2
St-Pierre-Montlimart	2	1 324	Prairie humide eutrophe	37.2
St-Pierre-Montlimart	3	159	Mare	22.1
St-Pierre-Montlimart	3	1 129	Etang	22.1
St-Pierre-Montlimart	3	88	Prairie humide eutrophe	37.2
St Quentin-en-Mauges	1	1 287	Prairie humide eutrophe	37.2
St Quentin-en-Mauges	3	1 221	Prairie humide améliorée	81.2
St-Remy-en-Mauges	1	2 118	Prairie humide eutrophe	37.2
La Salle Aubry	1	8 717	Prairie humide eutrophe	37.2